Province de Québec Municipalité de la Paroisse de La Doré Lundi, 10 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 10 juillet 2023, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents:

M Ghislain Laprise, maire

M^{mes} Lisa Boily, conseillère

Louise-Josée Doré, conseillère Hélène Gagnon, conseillère France Chapdelaine, conseillère

MM Luc Bélanger, conseiller

Michel Simard, conseiller

M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. BIENVENUE
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023
- 4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy: Conseil en bref
- 5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Adoption règlement 2023-008 intitulé « Modification règlement 2021-003 intitulé « Gestion contractuelle » »
 - 7.2 Partage de services :
 - 7.2.1 MRC Domaine-du-Roy : Fonds régions et ruralité Volet territorial: Autorisation de présentation d'une demande et autorisation de signature
 - .2.2 Autorisation d'attribution du mandat de services professionnels
 - 7.3 Partage de services MRC Domaine-du-Roy : Résolution d'intérêt Comité de suivi
 - 7.4 Service budgétaire de Saint-Félicien : Participation financière
 - 7.5 Archives municipales: Acceptation du rapport de l'Archiviste et autorisation de destruction de documents
 - 7.6 Association des résidents du Lac Ouitouche : Subvention 2023
 - 7.7 Dek hockey:

- 7.7.1 Utilisation de la subvention supplémentaire
- 7.7.2 Décompte progressif #2 et libération de la retenue
- 7.8 Syndicat canadien de la fonction publique, local 4929 : Lettre d'entente : Acceptation
- 7.9 Réaménagement terrain ancien hôtel de ville
- 7.10 Amendement résolution 2022-08-128 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente d'une partie du lot 6 441 733 »
- 7.11 Fondation du Cegep de St-Félicien : Défi Déméter : Participation financière
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9. VOIRIE
- 10. SERVICES PUBLICS
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 12.1 Quartier des Pionniers : Autorisation d'émission d'un permis de construction
 - 12.2 CPTAQ : Appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 4 594 408
- 13. LOISIRS ET CULTURE
 - 13.1 Complexe sportif: Remplacement des compresseurs
 - 13.2 Tour du Lac Saint-Jean : Adhésion au circuit touristique
 - 13.3 Autorisation de signature servitude de passage :
 - 13.3.1 Sentier pédestre et de vélo
 - 13.3.2 Sentier de ski de fond
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 15. AFFAIRES NOUVELLES
 - 15.1 Motion de félicitations Les Loups au Volant
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0 RÉSOLUTION 2023-07-130 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0 RÉSOLUTION 2023-07-131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 5 juin 2023 tel que présenté.

POINT 4.1 RAPPORT DU MAIRE Le Maire remercie toute l'équipe municipale qui l'entoure au quotidien. Il les présente un à un et les remercie de leur beau travail. Bravo à tous.

POINT 4.2 RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juin 2023 selon leurs différents domaines d'intervention.

Lisa Boily a participé au Festival des Camionneurs, a fait une visite au Moulin des Pionniers et a profité des nouvelles activités. Elle invite la population à le visiter. Elle informe la population que le dek hockey est presque terminé. Il manque des petites choses mais vous pouvez commencer à l'utiliser.

Luc Bélanger a participé comme bénévole au Festival des Camionneurs.

Louise-Josée Doré a participé comme bénévole au Festival des Camionneurs et à une rencontre du Centre d'archives du Domaine-du-Roy.

Michel Simard a participé à une rencontre sur le partage des ressources de la MRC Domaine-du-Roy et comme bénévole au Festival des Camionneurs.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy, à la rencontre pour le partage des services avec la MRC Domaine-du-Roy et au Festival des Camionneurs.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Table de concertation des Aînés et comme bénévole au Festival des Camionneurs.

POINT 4.3 MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1 RÉSOLUTION 2023-07-132 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juin 2023 de la Municipalité au montant de 162 922.88\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2 RAPPORT FINANCIER

Le maire dépose le rapport financier en date du 30 juin 2023.

POINT 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Question Yoland Bau

Je voudrais des explications sur le règlement sur la gestion contractuelle qui sera modifié dans le prochain point. Vous ne trouvez pas que 103 000\$ maximum pour donner des contrats de gré à gré c'est beaucoup?

Réponse:

Ce montant est fixé par le gouvernement. Nous ne sommes pas obligés de donner des contrats de gré à gré. Normalement, nous demandons des propositions. Dans certains cas seulement, nous pouvons utiliser cette option. Pour la modification du règlement, c'est pour l'attribution de contrat de services professionnels.

POINT

RÉSOLUTION 2023-07-133

ADOPTION RÈGLEMENT 2023-008 INTITULÉ « Modification règlement 2021-003 intitulé « Gestion contractuelle » »

Il est proposé par Luc Bélanger que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2023-008 intitulé « Modification règlement 2021-003 intitulé « Gestion contractuelle » » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2023-008 MODIFICATION RÈGLEMENT 2021-003 INTITULÉ GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2021-003 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 15 février 2021, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») et que ce règlement a été modifié par le Règlement numéro 2021-006 le 7 juin 2021 ;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier l'article 8 du Règlement numéro 2021-003 afin que la Municipalité puisse conclure de gré à gré des contrats de services professionnels comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., habilite la Municipalité à prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 5 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le présent règlement ordonné et statué comme suit :

- 1. L'article 8 du Règlement numéro 2021-003 sur la gestion contractuelle est remplacé par l'article suivant :
 - « Contrats pouvant être conclus de gré à gré ou sur invitation

Sous réserve de l'article 11, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 *C.M.* et tout contrat pour la fourniture de services professionnels, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 10 juillet 2023 PUBLIÉ LE 11 juillet 2023

Ghislain Laprise, Maire Stéphanie Gagnon, CPA, CGA, Directrice générale

POINT 7.2.1

RÉSOLUTION 2023-07-134

PARTAGE DE SERVICES : MRC DOMAINE-DU-ROY : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET TERRITORIAL : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de partage de services entre la Municipalité et la Municipalité de Saint-Prime:

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise à Fonds Régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le projet de partage de services;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une étude de faisabilité ainsi qu'un diagnostic dudit projet;

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité – Volet territorial de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le projet de partage de services est admissible à une aide financière dans le Fonds d'aide de la MRC Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la direction générale à présenter et à signer une demande d'aide financière dans le Fonds régions et ruralité – Volet territorial de la MRC Domaine-du-Roy en lien avec le projet de partage de services entre la Municipalité et la Municipalité de Saint-Prime.

POINT 7.2.2

RÉSOLUTION 2023-07-135

PARTAGE DE SERVICES : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de partage de services entre la Municipalité et la Municipalité de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise à Fonds Régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le projet de partage de services;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une étude de faisabilité ainsi qu'un diagnostic dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme MNP possède l'expertise nécessaire à la réalisation de ladite étude et du diagnostic nécessaire au projet;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme MNP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme MNP pour la réalisation de l'étude de faisabilité et le diagnostic dans le cadre du projet de partage de services entre la Municipalité et la Municipalité de Saint-Prime pour la somme de 41 295\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 20 juin 2023. Une autorisation de continuité devra être dévolue à chaque étape de l'étude. Le processus débutera au début de septembre 2023.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2023-07-136

PARTAGE DE SERVICES MRC DOMAINE-DU-ROY: RÉSOLUTION D'INTÉRÊT COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT les défis de disponibilité de la main-d'œuvre auxquels sont confrontés les municipalités du territoire de la MRC Domaine-du-Roy et l'ensemble des municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT la tenue, le 13 juin dernier, d'une journée de réflexion territoriale afin d'analyser l'opportunité de relancer une démarche sur les regroupements de services;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette journée, un consensus fort a été établi sur la pertinence d'aller de l'avant avec une telle démarche;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales dispose de sommes importantes dans le cadre du Fonds régions et ruralité afin d'encourager les municipalités locales à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des conseils municipaux est nécessaire pour que la démarche de regroupements de services puisse livrer les résultats escomptés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré reconnaît les enjeux importants à court, moyen et long terme au niveau de la main-d'œuvre et de sa capacité financière à maintenir des services de qualité à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- signifie son accord et son adhésion à la relance de la démarche sur les regroupements de services sur le territoire de la MRC Domaine-du-Roy par la mise en place d'un comité de suivi de la démarche;
- désigne Michel Simard et Stéphanie Gagnon comme représentants sur le comité de suivi de la démarche.

POINT 7.4

RÉSOLUTION 2023-07-137

SERVICE BUDGÉTAIRE DE SAINT-FÉLICIEN : PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Service budgétaire de St-Félicien se dévoue à la population de La Doré à travers un éventail de services en éducation populaire et en défense des droits des consommateurs;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la communauté rencontrent des difficultés financières lors de la rentrée scolaire annuelle;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, l'organisme a aidé 4 jeunes résidant à La Doré pour les frais reliés à la rentrée scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du conseil sont en accord afin de contribuer financièrement à ce service d'aide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière à la hauteur de 500\$ à Service budgétaire Saint-Félicien pour la demande de soutien financier pour la rentrée scolaire 2023-2024.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2023-07-138

ARCHIVES MUNICIPALES : ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'ARCHIVISTE ET AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT le rapport de l'Archiviste lors de son travail en juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte le rapport de l'Archiviste tel que présenté;
- autorise la destruction des boîtes d'archives mentionnées au cours de l'année 2024.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2023-07-139

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC OUITOUCHE: SUBVENTION 2023

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'Association des Résidents du Lac Ouitouche;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a présenté le plan d'utilisation pour la subvention annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal considèrent que la villégiature est importante à La Doré et qu'elle doit être appuyée;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière versée sera pour la période du 1^e janvier au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le plan d'action 2023 et autorise le versement de 2 250\$ représentant l'aide financière couvrant la période du 1^e janvier au 31 décembre 2023.

POINT 7.7.1

RÉSOLUTION 2023-07-140

DEK HOCKEY: UTILISATION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un dek hockey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du gouvernement du Québec d'un montant de 100 000\$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre du budget 2023-2024, a prévu d'accorder un soutien financier supplémentaire pour la réalisation des projets déjà subventionnés en raison de l'effet des dépassements de coûts dus au contexte actuel du marché;

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation d'une subvention supplémentaire à la hauteur de 25 000\$ pour le projet d'implantation d'un dek hockey, datée du 22 juin 2023 de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter un tableau indicateur électronique au terrain de dek hockey implanté lequel tableau avait été enlevé du projet par manque de budget;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Direction générale à procéder à l'achat d'un panneau indicateur conforme selon les propositions reçues.

POINT 7.7.2

RÉSOLUTION 2023-07-141

DEK HOCKEY: DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un dek hockey;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement à Les Constructions CR pour le projet d'implantation d'un dek hockey :

- du décompte progressif #2 au montant de 128 025\$, plus les taxes applicables;
- la libération de la retenue pour un montant de 24 163.35\$, plus les taxes applicables.

POINT 7.8

RÉSOLUTION 2023-07-142

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, LOCAL 4929 : LETTRE D'ENTENTE : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE des tâches ont été ajoutées au poste de Technicienne administrative en lien avec l'administration de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.;

CONSIDÉRANT QUE les compétences et l'expérience de la personne occupant présentement le poste permet ces ajouts de tâches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Directrice générale à signer une lettre d'entente avec le syndicat, local 4929, afin de permettre un ajustement salarial à l'Employée occupant le poste de technicienne administrative.

POINT 7.9 RÉSOLUTION 2023-07-143 RÉAMÉNAGEMENT TERRAIN ANCIEN HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de refaire le pavage du stationnement des bornes de recharge situées sur le terrain de l'ancien hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'un réaménagement de cet espace est prévu;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour le pavage et les bordures pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- mandate Dufresne asphalte pour la réalisation des travaux de pavage pour le terrain de l'ancien hôtel de ville, et ce, pour la somme de 250\$ la tonne posée pour environ 7 500\$, plus les taxes applicables;
- mandate Coffrage et Béton B.R.A.D. pour la réalisation de bordures de béton avec armatures, et ce, pour la somme de 4 475\$, plus les taxes applicables;
- autorise des travaux d'excavation d'environ 5 000\$

le tout pour le projet de réaménagement du terrain de l'ancien hôtel de ville situé au centre village.

POINT 7.10

RÉSOLUTION 2023-07-144

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2022-08-128 INTITULÉE « Vente de terrain : Autorisation de vente d'une partie du lot 6 441 733 »

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-128 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente d'une partie du lot 6 441 733 »;

CONSIDÉRANT le délai depuis son adoption;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre officiel est maintenant connu;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de ladite résolution doivent être modifiées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2022-08-128 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente d'une partie du lot 6 441 733 » comme suit:

- modifie le titre pour « Vente de terrain : Autorisation de vente du lot 6 547 500»;
- modifie le texte « ... accord de vendre la partie du lot... » par le texte « ... accord de vendre le lot... »;
- modifie le texte « Autorise la vente d'une partie du lot 6 441 733 à Transport C.A.Z. Inc., identifiée comme le lot 8 sur le plan préliminaire, d'une superficie d'environ 10 000m2. » pour le texte « Autorise la vente du lot 6 547 500 à Transport C.A.Z. Inc. d'une superficie de10 730m2. »;
- modifie le texte « ... au plus tard le 31 décembre 2023... pour le texte « ... au plus tard le 31 décembre 2024... »;
- modifie le texte « ... devra être signé au plus tard le 30 novembre 2022; » pour le texte « ... devra être signé au plus tard le 1^e octobre 2023; ».

POINT 7.11

RÉSOLUTION 2023-07-145

FONDATION DU CEGEP DE ST-FÉLICIEN : DÉFI DÉMÉTER : PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité de collecte de fonds « Défi Déméter » de la Fondation du Cégep de St-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE cette activité favorise la pratique de saines habitudes de vie et fait connaître la mission de ladite Fondation qui vient en aide aux étudiants du Cégep;

CONSIDÉRANT QU'en devenant partenaire de l'évènement, la Municipalité fait la promotion des saines habitudes de vie, de la persévérance et de la réussite scolaire pour tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard que le conseil municipal de la paroisse de La Doré participe financièrement au Défi Déméter de la Fondation du Cégep de St-Félicien, et ce, à la hauteur de 250\$ et encourage la population à participer au défi.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2023-07-146

QUARTIER DES PIONNIERS : AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU et le mandat de ce comité en regard du processus d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le respect des critères de construction du PIIA règlement #2012-007 a été évalué par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation municipale pour l'émission de chacun des permis de construction dans un secteur visé par un PIIA soit le Quartier des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'émission du permis de construction dans le secteur PIIA Quartier des Pionniers sur le lot 5 326 872 selon les plans proposés.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2023-07-147

CPTAQ : APPUI À UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE LOT 4 594 408

CONSIDÉRANT la demande de Daniel Laprise auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre qu'à des fins agricoles pour le lot 4 594 408;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande est pour la construction d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'espace en cause n'est pas utilisé aux fins de l'agriculture parce qu'il est utilisé pour une écurie et un garage agro-forestier;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur permettra une utilisation propice pour le milieu en cause;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Louise-Josée Doré que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la demande de Daniel Laprise auprès de la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation du lot 4 594 408 à des fins autres que l'agriculture.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2023-07-148

COMPLEXE SPORTIF: REMPLACEMENT DES COMPRESSEURS

CONSIDÉRANT QUE les compresseurs du système d'éco-glace de complexe sportif sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en recherche de financement pour le projet de mise à niveau complète du complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement font partie du projet de mise à niveau en cours;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à ce remplacement avant la saison hivernale 2023-2024 afin de pouvoir utiliser le complexe sportif durant cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le remplacement des compresseurs au complexe sportif, et ce, pour la somme de 49 000\$, plus les taxes applicables. Cette somme sera admissible à une subvention advenant la réalisation du projet de mise à niveau complète. En cas de non-réception d'une subvention, la somme sera prise à même le surplus.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2023-07-149

TOUR DU LAC SAINT-JEAN : ADHÉSION AU CIRCUIT TOURISTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de Destination Lac-Saint-Jean pour la mise en œuvre du circuit touristique « Tour du Lac Saint-Jean » qui vise à :

- Améliorer l'expérience touristique du voyageur par la mise en place de standards de qualité;
- Inciter le voyageur à prolonger sa découverte de la destination en utilisant le tracé officiel et compléter son tour du lac;
- Consolider et mieux structurer l'offre touristique autour du lac Saint-Jean;
- Accompagner le voyageur avec un maximum de contenu sur la destination via une stratégie d'animation;
- Favoriser la découverte du territoire par l'organisation de boucles hors circuit;
- Optimiser la visibilité de la destination;
- Accroître les retombées économiques et touristiques importantes pour le territoire.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a mis en place un plan de développement/plan économique;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est partenaire avec les MRC et la communauté de Mashteuiatsh de l'organisme à but non lucratif Destination Lac Saint-Jean qui finance une partie du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- confirme son approbation avec les informations reçues par Destination Lac Saint-Jean (le trajet retenu, le nom officiel et le pictogramme);
- s'engage à autoriser l'installation de la signalisation sur son territoire;
- autorise Stéphanie Gagnon, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de la Paroisse de La Doré tous les documents relatifs au projet;
- confirme que Lisa Boily, élue, et Maryse Paradis sont toutes deux responsables du tourisme.

POINT 13.3.1

RÉSOLUTION 2023-07-150

AUTORISATION DE SIGNATURE SERVITUDE DE PASSAGE : SENTIER PÉDESTRE ET VÉLO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie, sur des immeubles propriété de tiers, d'un droit de passage pour l'établissement, le maintien, l'entretien et l'utilisation par le public de sentiers récréatifs pour la pratique de vélo et de la randonnée pédestre;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des parties désire convenir d'une servitude réelle de passage sur lesdits sentiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Maire et la Directrice générale à signer une servitude de passage réelle avec les tiers visés en lien avec l'établissement, le maintien, l'entretien et l'utilisation par le public de sentiers récréatifs pour la pratique de vélo et de la randonnée pédestre sur les lots 4 594 363, 4 594 387, 4 594 384 et 4 594 373.

POINT 13.3.2

RÉSOLUTION 2023-07-151

AUTORISATION DE SIGNATURE SERVITUDE DE PASSAGE : SENTIER DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie, sur des immeubles propriété de tiers, d'un droit de passage pour l'établissement, le maintien, l'entretien et l'utilisation par le public de sentiers récréatifs pour la pratique du ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des parties désire convenir d'une servitude réelle et perpétuelle de passage sur lesdits sentiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Maire et la Directrice générale à signer une servitude de passage réelle avec les tiers visés en lien avec l'établissement, le maintien, l'entretien et l'utilisation par le public de sentiers récréatifs pour la pratique du ski de fond sur les lots 4 594 363, 4 594 387, 4 594 384 et 4 594 371, 4 594 372, 4 594 373 et 4 594 764.

POINT 15.1 RÉSOLUTION 2023-07-152 MOTION DE FÉLICITATIONS LES LOUPS AU VOLANT

Une motion de félicitations est unanimement présentée par le Membres du conseil municipal à Les Loups au volant pour le franc succès remporté lors de la présentation de la 41^e édition du Festival des Camionneurs.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Questions

À 20h35, il est proposé par Hélène Gagnon de lever la présente séance.

Ghislain Laprise, Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA Directrice générale